

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG n° 97.013

L'An mil neuf cent quatre vingt dix sept le 6 Mars à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

26 Février 1997

DATE D'AFFICHAGE

26 Février 1997

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, DONZIER, Mlle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SABATHIER et SIMONNET, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES : Mlle BARRAUD-DUCHERON par M. MONNARD
M. MALBOIS par Mme GEOFFROY
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Rentrée Scolaire 1997 - Projet de fermeture de la 7ème classe élémentaire à l'Ecole Maine-Geoffroy.

VOTE : UNANIMITE

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, dans son courrier du 17 Février 1997, nous a fait part de la mesure de fermeture de la 7ème classe élémentaire de l'Ecole "Maine-Geoffroy".

En effet, la moyenne d'élèves par classe à prendre en compte, pour le Département de la Charente-Maritime, en-dessous de laquelle une mesure de fermeture est prise, est égale à 27,5.

Or, après fermeture de la 7ème classe élémentaire, il apparaît que la moyenne serait de 26,7 soit en-dessous du seuil départemental.

Cette mesure doit prendre effet à la prochaine rentrée scolaire.

Toutefois, tous les ans, à la rentrée scolaire, de nombreux élèves arrivent directement, notamment à la suite de cas de mutation des parents. Dans ces conditions, il apparaît opportun d'émettre un avis défavorable à cette fermeture de classe.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du rapporteur

VU la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 17 Février 1997

Après en avoir délibéré

DECIDE

- d'émettre un avis défavorable à la fermeture de la 7ème classe élémentaire à l'Ecole "Maine-Geoffroy".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 10 Mars 1997
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS